

DEL/08/2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 7 février 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Demande de subvention auprès d'IRP AUTO pour la mise en place d'une journée de répit en faveur des aidants

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le

17 FEV 2023

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 1^{er} février 2023

Et que le nombre des membres en exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS
Madame Evelyne LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Dans le cadre de la poursuite de nos cafés des aidants, le CCAS souhaiterait organiser pour les participants à ce dispositif une journée de répit ou plusieurs ateliers tel que des massages classiques, le yoga du rire ou de la sophrologie seraient proposés. Un repas convivial au restaurant clôturerait cette journée.

Le groupe de protection sociale IRP Auto, partenaire de l'Association Française des Aidants, souhaite soutenir financièrement le dispositif des Cafés des Aidants.

A cet effet, dans le cadre d'un appel à projet, une subvention d'un montant de 930 € peut être sollicitée auprès d'IRP AUTO, pour la prise en charge des frais des diverses activités proposées aux aidants.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20230207-DEL-08-2023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

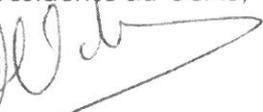
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la demande de subvention auprès d'IRP AUTO, d'un montant de 930 €, pour la mise en place d'une journée de répit en faveur des aidants.

POUR EXTRAIT CONFORME

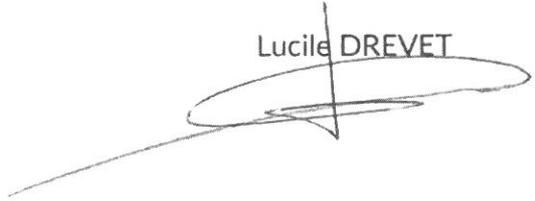
Beauchamp le 8 février 2023



Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMAN

La secrétaire de séance,


Lucile DREVET